

## III Congés et prestations pour les futurs et nouveaux parents

La Loi sur les normes d'emploi de l'Ontario prévoit des **congés** de maternité et parentaux **non payés**. Les parents peuvent également recevoir des **prestations** de maternité et parentales de l'assurance-emploi (AE).

Motif du congé	Qui est admissible	Congé de maternité	Prestations de maternité d'AE	Dates importantes
<b>Grossesse</b>	<p>Les personnes enceintes ou qui viennent d'accoucher.</p> <p>Pour prendre ce congé, vous devez avoir travaillé pour l'employeur pendant au moins <b>13 semaines</b> avant la date d'accouchement.</p> <p>Pour recevoir des prestations d'AE, votre rémunération hebdomadaire doit avoir diminué de <b>plus de 40 %</b>.</p>	<p>Maximum de <b>17 semaines</b>.</p> <p>(Consultez la <b>page 4</b> pour connaître les règles spéciales concernant les fausses couches et les enfants mort-nés.)</p>	<p>Vous recevez 55 % de votre salaire normal, <b>jusqu'à un maximum de 650 \$ par semaine</b>.</p> <p>Maximum de <b>15 semaines</b>.</p>	<p>Au plus tôt, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>commencer <b>vosre congé</b> 17 semaines avant la date de naissance prévue, ou la date de naissance réelle de votre enfant, la date applicable étant la première au calendrier,</li> <li>recevoir des <b>prestations d'AE</b> 12 semaines avant la date de naissance prévue, ou la semaine de la naissance de votre enfant, la date applicable étant la première au calendrier.</li> </ul> <p>Au plus tard, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>commencer <b>vosre congé</b> à la date de naissance prévue, ou la date de naissance réelle de votre enfant en cas de naissance prématurée,</li> <li>recevoir <b>des prestations d'AE</b> 17 semaines après la date de naissance prévue, ou après la semaine de la naissance de votre enfant en cas de naissance prématurée*</li> </ul> <p>* Pour recevoir des prestations pendant la période maximale de 15 semaines, vous devez présenter votre demande au plus tard <b>une semaine</b> après la date de naissance prévue, ou la date de naissance réelle de votre enfant.</p>

Motif du congé	Qui est admissible	Congé de maternité	Prestations de maternité d'AE	Dates importantes
<p><b>Enfant à naître ou enfant adoptif</b></p>	<p>Pour prendre <b>ce congé</b>, vous devez avoir travaillé pour l'employeur pendant au moins <b>13 semaines</b>.</p> <p>S'applique à tout parent de l'enfant, y compris une personne qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>est dans « une relation d'une certaine permanence » avec le père ou la mère de l'enfant;</li> <li>traitera cet enfant comme le sien.</li> </ul> <p>Pour recevoir des <b>prestations d'AE</b>, votre rémunération hebdomadaire doit avoir diminué de plus de 40 %.</p> <p>S'applique aux parents biologiques, aux parents adoptifs et aux autres personnes que la loi considère comme des parents.</p>	<p>Maximum de <b>61 semaines</b> si vous avez accouché.</p> <p>Maximum de <b>63 semaines</b> si vous n'avez pas accouché.</p>	<p><b>Prestations parentales standards :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>55 % de votre salaire régulier, jusqu'à <b>650 \$ par semaine</b>,</li> <li>maximum de <b>35 semaines</b>.</li> </ul> <p>Vous obtenez <b>5 semaines</b> supplémentaires si vous partagez les semaines avec un autre parent. Mais aucun ne peut prendre plus de <b>35 semaines</b>.</p> <p><b>Prestations parentales prolongées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>33 % de votre salaire régulier, jusqu'à <b>390 \$ par semaine</b>,</li> <li>maximum de <b>61 semaines</b>.</li> </ul> <p>Vous obtenez <b>8 semaines</b> supplémentaires si vous partagez les semaines avec un autre parent. Mais aucun ne peut prendre plus de <b>61 semaines</b>.</p>	<p><b>Au plus tôt, vous pouvez</b> commencer votre congé ou recevoir des <b>prestations d'AE</b> à l'une de ces 2 dates :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le jour de la naissance de votre enfant,</li> <li>le jour où votre enfant est confié à vos soins.</li> </ul> <p><b>Au plus tard, vous pouvez :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>commencer <b>votre congé</b> 78 semaines après la date de la naissance de votre enfant ou la date à laquelle l'enfant vous a été confié.</li> <li>demander des <b>prestations d'AE</b> et recevoir le montant maximal 16 semaines après la semaine de la naissance de votre enfant ou la date à laquelle l'enfant vous a été confié.</li> </ul>